

MONAT PASSPORT 2024

FAQ POUR LES PARTENAIRES DE MARCHÉ A LA FRANCE

**Les FAQ sont susceptibles d'être modifiées.*

1 Février 2024

Q : QUELLES SONT LES DATES DU VOYAGE ?

R : Passeport 2024 se tiendra du 1 au 4 du novembre 2024, au Hilton Tulum Riviera Maya All-Inclusive Resort à Tulum, au Mexique.

Q : QUELLE EST LA PÉRIODE DE QUALIFICATION ?

R : La période de qualification s'étend du 1er février au 31 juillet 2024.

Q : QUI PEUT PARTICIPER AU PASSEPORT 2024 ?

R : La qualification est ouverte à tous les Partenaires de Marché de MONAT aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en Irlande, en Pologne, en Lituanie, en Espagne, en France, en Australie et en Nouvelle-Zélande qui sont en règle avec MONAT au moment du voyage.

Les règles peuvent varier d'un pays à l'autre. Les Partenaires de Marché doivent consulter la FAQ de leur pays d'enregistrement pour connaître les critères de qualification.

Q : SI JE DEVIENS PARTENAIRE DE MARCHÉ PENDANT LA PÉRIODE DE QUALIFICATION, PUIS-JE ENCORE PRÉTENDRE AU PASSEPORT 2024 ?

R : La qualification est ouverte à tous les Partenaires de Marché de MONAT, quelle que soit la date d'inscription, tant que les qualifications sont remplies.

Q : COMMENT PUIS-JE BÉNÉFICIER DU PASSEPORT 2024 ?

R : Les Partenaires de Marché peuvent se qualifier en remplissant les conditions énumérées dans le tableau ci-dessous.

QUALIFICATION 1 FÉVRIER- 31 JUILLET 2024		
TIER	EXIGENCES	RÉCOMPENSE
1	<ul style="list-style-type: none">• PARRAINAGE PERSONNEL : 5 PM, 13 VIP• PARRAINAGE DU GROUPE PERSONNEL : 10 PM, 30 VIP• VOLUME DU GROUPE : 50 000 VG• Rang dans la catégorie "Payé en tant que »" au cours du dernier mois de qualification : Payé en tant que MMB+ en juillet	Hôtel pour 1 + Forfait repas tout compris pour 1 personne + Billets d'avion pour 1 personne + Transferts terrestres vers et depuis le centre de villégiature (uniquement pour les dates de voyage du programme)
2	<ul style="list-style-type: none">• PARRAINAGE PERSONNEL : 7 PM, 25 VIP• PARRAINAGE DU GROUPE PERSONNEL : 30 PM, 90 VIP• VOLUME DU GROUPE : 70 000 VG• Rang payé au cours du dernier mois de qualification : payé en tant qu'AMM+ en juillet	Hôtel pour 2 + Forfait repas tout compris pour 2 personnes + Billet d'avion pour 1 personne + Transferts terrestres vers et depuis le centre de villégiature (uniquement pour les dates de voyage du programme)

3	<ul style="list-style-type: none"> • PARRAINAGE PERSONNEL : 12 PM, 38 VIP • GROUPE PERSONNEL DE PARRAINAGE : 45 PM, 140 VIP • VOLUME DU GROUPE : 100 000 VG • Rang dans le dernier mois de qualification : payé en tant que MM+ en juillet 	Hôtel pour 2 + Forfait repas pour 2 personnes + Billets d'avion pour 2 personnes + Transferts terrestres vers et depuis le centre de villégiature (uniquement aux dates de voyage du programme)
---	--	--

Les Partenaires de Marché doivent s'inscrire avec un pack produit.

Les VIP doivent avoir un Flexship actif jusqu'au 15 du mois suivant leur mois d'inscription.

Q : QU'EST-CE QU'UN GROUPE PERSONNEL ?

R : Un groupe personnel se compose d'un Partenaire de Marché et de toute sa ligne descendante, jusqu'au titre de carrière suivant, Managing Market Builder ou plus haut.

NOTE :

- Les Partenaires de Marché et les VIP que vous parrainez personnellement sont pris en compte dans le calcul de votre nombre total de parrains de groupe, y compris ceux qui dépassent le nombre minimum de parrains personnels.
- Tout Managing Market Builder (MMB) ou plus dans votre downline au début de la période de qualification **ne** sera **PAS** pris en compte dans les critères de qualification. Si le MMB ou plus est rétrogradé pendant la période de qualification, ce PM comptera pour le volume de groupe, les commissions et le rang, mais pas pour l'incitation du Passeport 2024.
- Dans le cas où un nouveau MMB ou un MMB de niveau supérieur est promu au sein de votre groupe personnel pendant la période de qualification, les résultats de ce Partenaire de Marché continueront d'être inclus dans vos exigences de qualification chaque mois de la période de qualification.

Q : QUE SE PASSE-T-IL SI MES NOUVEAUX CLIENTS VIP SE RETIRENT DU PROGRAMME FLEXSHIP ?

R : Tout client VIP nouvellement inscrit qui se retire de son programme Flexship avant le 15 du mois suivant son inscription ne sera pas pris en compte dans le calcul des qualifications pour le Passeport.

EXEMPLE : Si un VIP s'inscrit le 1 mars 2024 et annule son Flexship le 13 avril 2024, il ne sera pas pris en compte pour les qualifications du Passeport.

Q : SI J'INSCRIS UN CLIENT VIP QUI PASSE ENSUITE AU STATUT DE PARTENAIRE DE MARCHE, SERA-T-IL PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE MES QUALIFICATIONS POUR LE PASSEPORT ?

R : Oui, mais la façon dont ils sont pris en compte - en tant que VIP ou Partenaire de Marché - dépend du moment où la mise à niveau a lieu.

Exemples :

- Si un VIP s'inscrit en février 2024 et passe ensuite au statut de Partenaires de Marché en février 2024, il est pris en compte dans les qualifications pour le Passeport en tant que Partenaires de Marché, et vous devrez inscrire un VIP supplémentaire pour Passeport.
- Si un VIP s'est inscrit AVANT février 2024 et passe au statut de Partenaire de Marché entre février 2024 et le 31 juillet 2024, il est pris en compte dans les qualifications du Passeport en tant que Partenaire de Marché.

- Si un VIP s'inscrit en février 2024 et passe ensuite au statut de Partenaire de Marché en août 2024, il est pris en compte dans les qualifications du Passeport en tant que VIP.
- Si un VIP s'inscrit en février 2024 et passe ensuite au statut de Partenaire de Marché après le 15 mars 2024 et avant le 31 juillet 2024, il sera pris en compte en tant que VIP ET Partenaire de Marché dans le cadre des qualifications du Passeport.

Q : SI J'INSCRIS UN NOUVEAU PARTENAIRE DE MARCHÉ AU CANADA AVEC UN TAUX D'INSCRIPTION NUL, SERA-T-IL PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE MES QUALIFICATIONS POUR LE PASSEPORT ?

R : Le nouveau Partenaire de Marché sera pris en compte dans vos qualifications Passport à condition qu'il atteigne 200 VP dans les 30 jours suivant l'inscription et dans le délai de qualification du voyage d'incitation Passport (avant le 1 août 2024 à 04:59 a.m. GMT).

Exemple : Marion inscrit un nouveau Partenaire de Marché avec une inscription zéro. Son nouveau Partenaire de Marché atteint 200 VP dans les 30 jours, tout en restant dans le délai de qualification pour un voyage de motivation, de sorte que le nouveau Partenaire de Marché compte pour les qualifications de voyage de motivation de Marion.

Q : QUEL EST LE LIEU DU VOYAGE ?

R : Hilton Tulum Riviera Maya All-Inclusive Resort à Tulum, au Mexique.

Q : QUE COMPREND LE VOYAGE ?

R :

- 3 nuits au Hilton Tulum Riviera Maya All-Inclusive Resort.
- Vol aller-retour pour l'aéroport international de Cancun (CUN) ou l'aéroport international de Tulum (TQO) pour une personne*.
- Transferts terrestres à destination et en provenance du centre de villégiature pendant les dates de voyage du programme.
- Reconnaissance exclusive.
- Forfait repas et boissons tout compris pour une personne (et un invité pour les niveaux 2 et 3) dans plus de 13 restaurants et bars uniques. Les spécialités commandées sont à la charge des participants.
- Musique et divertissement tous les soirs.
- 9 piscines de villégiature.
- Plage de sable blanc immaculé.

*Veuillez consulter les conditions générales de Passport 2024.

Q : QU'EST-CE QUI N'EST PAS INCLUS DANS LE VOYAGE ?

R :

- Billets d'avion pour les conjoints et les invités des candidats de niveau 1 et de niveau 2.
- Repas tout compris pour les invités du qualifié de niveau 1, sauf si l'invité est inscrit et payé lors de l'inscription.
- Repas et frais accessoires pendant le transport
- Toutes les excursions ou activités qui ne sont pas expressément mentionnées dans les inclusions du voyage.
- Frais accessoires de voyage.
- Parking ou transport vers l'aéroport d'origine
- Garde d'enfants/sitters.
- Frais de bagages, frais de changement, frais de siège premium ou assigné.
- Les coûts liés aux retards de voyage, aux correspondances manquées, aux événements météorologiques ou à d'autres perturbations du voyage, y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'hébergement en cas de correspondances manquées, de vols annulés, de départs anticipés, de négligence et/ou de circonstances personnelles.

- Assurance voyage.
- Permis ou vaccins nécessaires pour les vols d'escale aux États-Unis ou dans tout autre pays.

Q : PUIS-JE AMENER MON CONJOINT ?

R : Oui.

Niveau 1 : Le billet d'avion et le supplément hôtel tout compris ne sont pas inclus.

Niveau 2 : Le billet d'avion n'est pas inclus.

Niveau 3 : L'avion, l'hôtel et les repas sont inclus. L'inscription est requise en même temps que celle du Partenaire de Marché.

Le conjoint ou l'invité doit être âgé d'au moins 18 ans au moment du voyage. Il ne peut pas être un partenaire de marché actif (à l'exception des MPIDs nommés et conjoints), mineur, ou exclu dans les termes et conditions d'acceptation des voyages payés par MONAT.

Q : SI JE ME SUIS QUALIFIÉ POUR LE NIVEAU 1, PUIS-JE AMENER UN INVITÉ ?

R : Les membres de l'échelon 1 auront la possibilité de payer pour faire venir un invité adulte n'appartenant pas à un Partenaire de Marché pour partager leur chambre d'hôtel dans le cadre de la récompense de l'échelon 1.

- Les frais d'inscription non remboursables de 499,00 USD seront perçus au moment de l'inscription par carte de crédit ou de débit.
- Les billets d'avion des invités inscrits ne sont pas inclus.
- Les frais d'inscription non remboursables comprennent : l'hébergement dans un hôtel partagé ; un forfait repas tout compris commençant par le dîner du 1er novembre 2024 et se terminant par le petit-déjeuner du 4 novembre 2024 ; un badge d'invité, l'accès à la réception de clôture.
- Ne sont pas inclus : les billets d'avion, les cadeaux sur place, les cadeaux ou toute autre inclusion d'un partenaire commercial qui n'est pas expressément mentionnée ici.
- Les invités enregistrés de moins de 18 ans peuvent partager l'hébergement d'un partenaire commercial admissible conformément aux politiques de l'hôtel ; cependant, les invités de moins de 18 ans ne peuvent pas assister à des événements officiels nécessitant une accréditation d'invité enregistré. **TRÈS IMPORTANT :** les mineurs étrangers (moins de 18 ans) qui se rendent au Mexique seuls ou avec un tiers majeur (pas leurs parents) en tant que touristes ou pour un court séjour à des fins d'études (jusqu'à 180 jours), DOIVENT **obtenir une autorisation ou une lettre de consentement de leurs parents ou tuteurs.** Les mineurs de moins de 18 ans voyageant avec au moins un de leurs parents ou tuteurs N'ONT PAS besoin d'une autorisation ou d'une lettre de consentement. Ce formulaire est disponible à l'adresse suivante : <https://www.gob.mx/inm/acciones-y-programas/formato-de-salida-de-menores>.
- Le coût de l'occupation triple ou quadruple des chambres, s'il est applicable et disponible, sera perçu par l'hôtel à votre arrivée.

Q : SI JE GAGNE LE VOYAGE MAIS QUE JE NE PEUX PAS Y ALLER, PUIS-JE RECEVOIR UNE RÉCOMPENSE DE REMPLACEMENT OU PERMETTRE À QUELQU'UN D'AUTRE DE PARTIR À MA PLACE ?

R : Seuls les Partenaires de Marché remplissant les conditions requises peuvent participer à ce voyage. Aucune substitution ou équivalence en espèces ne sera accordée.

Q : SI JE GAGNE LE VOYAGE, PUIS-JE EMMENER MES ENFANTS ?

R : Si vous décidez d'amener un enfant à Passeport 2024 :

- Les enfants ne sont pas autorisés à participer aux sessions, réceptions ou activités prévues par MONAT.
- Le coût de l'occupation d'une chambre supplémentaire est de votre seule responsabilité et, le cas échéant, sera perçu directement par l'hôtel au moment de l'enregistrement.
- Tous les frais de voyage, y compris les billets d'avion et les transports terrestres, sont à la charge du bénéficiaire du voyage.
- Le respect de toutes les lois et réglementations relatives aux voyages internationaux de mineurs relève de la

seule responsabilité du voyageur.

Q : SUIS-JE RESPONSABLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU IMPUTABLE À CE VOYAGE ?

R : Les personnes qualifiées qui participent à Passeport 2024 seront entièrement responsables des impôts sur le revenu attribuables à la compensation non monétaire en raison du fait que MONAT paie pour des voyages d'incitation et d'autres récompenses non monétaires. Dans certains cas, la valeur de ce voyage d'incitation peut être déclarée aux autorités fiscales dans votre juridiction conformément à la loi fiscale applicable dans le pays.

Si et là où c'est applicable, tout hôtel ou billet d'avion payé par MONAT sera rapporté aux autorités fiscales respectives. Les Partenaires de Marché qualifiés qui s'inscrivent à un événement et qui ne participent pas ou ne peuvent pas participer resteront responsables de la valeur imposable de tous les coûts non-remboursables encourus par MONAT. Des exemples de valeur de voyage imposable qui resteront à déclarer même si un Partenaire de Marché n'est pas en mesure d'assister à l'événement incluraient : un minimum d'une nuitée de chambre, les taxes d'hôtel et les frais de villégiature. Les billets d'avion non remboursables payés par MONAT seront inclus dans le rapport de revenu imposable là où c'est applicable, tel que défini par les directives d'imposition de votre pays au moment de ce voyage.

Q : QUAND LA LISTE OFFICIELLE DES CANDIDATS AU PASSEPORT 2024 SERA-T-ELLE ANNONCÉE ?

R : Les qualifications pour le Passeport 2024 se terminent le 31 juillet et la liste officielle des qualifiés sera annoncée en août 2024.

Veillez noter que toutes les qualifications de voyage sont sujettes à un examen de conformité pour l'achat potentiel de bonus et la manipulation de l'avancement de grade. Tout achat ou inscription non conforme aux politiques et procédures de MONAT sera considéré comme inéligible et les bonus ne seront pas payés. De plus, toute violation des Politiques et Procédures de MONAT peut rendre un Partenaire de Marché inéligible à participer au programme et peut résulter en d'autres actions de conformité sur le compte du Partenaire de Marché, incluant et jusqu'à la suspension ou la résiliation du compte.